

Formation diplômante

Spécialité de Master

SURVEILLANCE EPIDEMIOLOGIQUE DES MALADIES HUMAINES ET ANIMALES

Septembre 2011 à juillet 2012

L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, l'Université de Paris 11 et l'Université de Paris 12, en collaboration avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad, Montpellier) organisent cette spécialité de Master. Cet enseignement est destiné à faire acquérir les méthodes de base pour la création, l'animation ou la participation à un réseau de surveillance épidémiologique de maladies humaines ou animales. Il s'agit d'une spécialité professionnelle M2 du diplôme de Master de santé publique. En plus des enseignants et des chercheurs des établissements organisateurs, des professionnels de divers organismes participent à la formation : Agence française chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), Institut de recherche pour le développement (IRD), Direction générale de l'Alimentation (DGAI), Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), Institut de Veille sanitaire (InVS), Institut Pasteur Paris, Groupements de Défense Sanitaire du Bétail (GDS)...

1 Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les participants devront être capables, dans le domaine de l'épidémiologie appliquée à la surveillance des maladies humaines et animales :

- de présenter et d'utiliser les démarches spécifiques de l'épidémiologie descriptive, de l'épidémiologie analytique et de l'épidémiologie évaluative ;
- d'utiliser les outils actuels de l'épidémiologie (informatique, biostatistique, analyse de risque ou systèmes d'information géographique) ;
- de participer efficacement aux différentes étapes d'une enquête épidémiologique de la rédaction du protocole à l'analyse ;
- de contribuer aux actions de surveillance épidémiologique et notamment d'établir un cahier des charges pour la création d'un réseau d'épidémiosurveillance d'une maladie, d'établir un plan de formation pour les acteurs d'un réseau, d'animer des actions de surveillance épidémiologique et de gérer et traiter les données issues de l'épidémiosurveillance tant en santé publique qu'en santé animale et notamment pour les maladies à transmission vectorielle ;
- d'effectuer l'évaluation de réseaux d'épidémiosurveillance ;
- d'apporter la contribution épidémiologique aux étapes de préparation, d'exécution et d'évaluation d'un programme de lutte contre une maladie.

2 Programme

L'organisation des enseignements est la suivante :

De septembre 2011 à juillet 2012 : 6 semaines à l'ENV de Maisons-Alfort suivies de 5 semaines au Cirad à Montpellier, 2 semaines d'option (Maisons-Alfort ou Montpellier suivant l'option choisie), 6 mois de stage.

6 modules obligatoires

- Rappels informatiques et statistiques ; Formation EPI INFO (1 semaine, Alfort)
- Rappels en épidémiologie (2 semaines, Alfort) ;
- Enquêtes en épidémiologie (méthodes, réalisation et analyse des résultats) (2 semaines, Alfort) ;
- Surveillance épidémiologique en santé publique (1 semaine, Alfort)
- Surveillance épidémiologique des maladies vectorielles et des maladies animales (4 semaines, Montpellier) ;
- Bases de données informatiques (1 semaine, Montpellier)

1 module optionnel à choisir parmi les 2 suivants :

- Systèmes d'information géographique (2 semaines, Montpellier)
- Analyse de risques (2 semaines, Alfort)

3 Renseignements

BASTUJI-GARIN Sylvie – Université Paris XII - Tel : +33 (0) 1 49 81 37 06 ;

fax +33 (0) 1 49 81 36 97 ; Mél : sylvie.bastuji-garin@hmn.aphp.fr

BRÜCKER Gilles – Université Paris Sud 11 – GIP ESTHER - Tél : +33 (0)1 53 17 51 50 ;

fax : +33 (0)1 53 17 51 67 ; Mél : gilles.brucker@esther.fr

DUFOUR Barbara – ENVA - Tél : + 33 (0) 1 43 96 73 22 ;

fax +33 (0) 1 43 96 71 31 ; Mél : bdufour@vet-alfort.fr

DALIBARD Christophe – Cirad - tél : +33 (0) 4 67 59 37 27 ;

fax + 33 (0) 4 67 59 37 97 ; Mél : dalibard@cirad.fr

4 Inscription et coût de la formation

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site : <http://aeema.vet-alfort.fr>

Un devis détaillé et personnalisé peut être obtenu sur simple demande.

Aucune demande d'inscription ne sera prise en compte après le 15 juin 2011 (date de réception du dossier).

5 Bourse

Le Cirad n'est pas en mesure d'accorder des bourses. Pour les candidats étrangers, l'admission au M2 ne signifie aucunement qu'une bourse leur sera attribuée. Il convient donc que le candidat, sans attendre l'admission, présente lui-même, le plus tôt possible, une demande auprès :

- des autorités compétentes de son pays qui peuvent octroyer des bourses pour effectuer des études en France ;
- des Services de Coopération et d'Action Culturelle des Ambassades de France ;
- des ambassades d'autres pays ;
- d'organismes internationaux tels que : FAO, PNUD, Union Européenne, AIEA, BID,... ;
- de projets de développement ou d'organisations non gouvernementales.